

LE RENOUVEAU ACTUEL DE L'ADORATION EUCHARISTIQUE

Nous assistons depuis quelques années à un phénomène nouveau si l'on considère l'histoire de la liturgie au XX^e siècle : pour les fidèles formés durant les années qui ont précédé ou qui ont suivi immédiatement le concile Vatican II, mais aussi pour les plus jeunes qui, à l'inverse, n'ont connu que les pratiques postconciliaires, un changement se manifeste sous nos yeux en ce début du XXI^e siècle: il s'agit d'une redécouverte significative du culte de l'Eucharistie en dehors de la messe et de la transformation du rapport des fidèles tant à la célébration qu'à l'adoration de l'Eucharistie qui en résulte. On peut d'ailleurs souligner que, dans l'histoire, l'évolution du culte de l'Eucharistie ne s'est pas faite de manière linéaire et que si certaines périodes ont été marquées par un très fort développement (le XVII^e ou encore le XIX^e siècle, par exemple), d'autres l'ont été un peu moins. Il est donc possible qu'aujourd'hui nous soyons entrés dans une de ces périodes de haute intensité de culte envers le Saint-Sacrement ; et à travers cette évolution, on pressent l'apparition, en lien avec les marques de ce début du XXI^e siècle, de nouvelles manières d'appréhender le sens des pratiques eucharistiques¹.

En effet, dans un monde marqué par une forte aspiration à l'immédiateté – on peut penser par exemple au développement récent et généralisé du portable ou de l'Internet qui semblent abolir les distances –, l'adoration eucharistique se présente parfois comme une pratique où le fidèle se trouverait en contact direct avec la Présence, un contact dont l'efficacité paraît à certains d'autant plus évidente qu'elle attire les foules et notamment les plus jeunes. En cela, il y a du « nouveau » par rapport à toute une tradition spirituelle de l'adoration qui certes valorisait le cœur à cœur avec le Christ présent sous les espèces eucharistiques, mais qui était en même temps très sensible au fait que le mystère est « voilé » et même « caché »². En d'autres termes, le contexte dans lequel nous vivons donne au culte eucharistique de nouvelles significations, ce qui invite à la réflexion pour éviter de s'éloigner sans le vouloir de la foi de l'Église qui a guidé les « saints de l'Eucharistie ». Les formulations des saints du passé doivent être replacées dans leur contexte : à les répéter aujourd'hui dans un contexte très différent, on risque de leur faire dire autre chose.

Par ailleurs, dans un monde de pèlerins et de convertis³, où l'on choisit et parfois avec des fidélités successives, ses lieux d'engagement et ses modes d'appartenance, les pratiques et la relation à l'Eucharistie sont affectées par ces conditions nouvelles dans lesquelles les fidèles vivent leur vie chrétienne et célèbrent le « repas du Seigneur ». Bref, parce que les temps changent, il y a une nouvelle appropriation de l'héritage et il s'agit de discerner afin que le Peuple de Dieu trouve de manière authentique dans ces pratiques, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, les vivres dont il a besoin pour garder le « mystère de la foi ».

¹ Voir *La Maison-Dieu* [abrégé désormais LMD], « L'adoration eucharistique », n° 225, 2001/1 ; CENTRE NATIONAL DE PASTORALE LITURGIQUE, *Communion et adoration eucharistique*, Guide pastoral du Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe, Paris, Cerf, coll. « Guides Célébrer », 2005.

² On peut penser ici au texte de l'*Adoro Te*, chant eucharistique attribué à s. Thomas d'Aquin et très utilisé pour les saluts du Saint Sacrement.

³ Voir notamment D. HERVIEU-LEGER, *Le Pèlerin et le Converti*, Paris, Flammarion, coll. « Essais », 1999.

Dans ce contexte, cet article vise à fournir un certain nombre de repères touchant la relation entre la célébration et l'adoration de l'Eucharistie. Il prend appui sur deux sources fondamentales : l'enseignement récent du magistère de l'Église catholique et les institutions liturgiques actuelles.

Pour la première source, les textes récents sur la question eucharistique sont nombreux et divers : encycliques ou lettres apostoliques des papes⁴, documents publiés par les conférences épiscopales⁵, textes publiés à l'occasion des congrès eucharistiques⁶, *Catéchisme de l'Église catholique*, instructions des congrégations romaines, etc. Dans cet ensemble très riche, nous privilégierons l'enseignement des papes récents, et notamment celui de Jean-Paul II, mais en n'oubliant pas que l'interprétation de l'enseignement pontifical implique de prendre en compte aussi les documents qui l'adaptent à des questions ou des situations particulières.

Pour la seconde, il s'agit avant tout du *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe* - ici en abrégé le *Rituel* – publié à Rome le 21 juin 1973 sous l'autorité du pape Paul VI et dont une seconde édition en français est parue en 1996 (*Rituel de l'Eucharistie en dehors de la Messe [Ordo de sacra communione et de cultu eucharistici extra missam, Rome, 1973]*, Desclée-Mame, 1996). Ce livre liturgique concerne trois aspects de la vie chrétienne : la communion en dehors de la messe (chap. I) ; la communion et le viatique portés au malade par un ministre extraordinaire (ch.ap II) ; les différentes formes de culte à rendre à l'Eucharistie (chap. III), ce dernier chapitre traitant de l'exposition de l'Eucharistie, des processions et des congrès eucharistiques. Un chapitre IV présente une série de lectures, de prières et de chants pour ces célébrations. Il s'agit de la traduction liturgique des normes exprimées à la suite du concile Vatican II par l'Instruction *Eucharisticum mysterium* sur le culte du mystère eucharistique publiée par la Congrégation des rites le 25 mai 1967⁷. Il y a donc entre l'Instruction et le *Rituel* un lien essentiel.

Quelques textes récents du magistère sur le culte eucharistique

Tout au long de son pontificat, le pape Jean-Paul II a évoqué le culte de l'Eucharistie en général, et l'adoration eucharistique en particulier, dans de multiples interventions, depuis la lettre apostolique *Dominicae cenae* du 24 février 1980⁸, jusqu'à l'encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, son dernier texte majeur publié le jeudi saint 17 avril 2003 :

Le culte rendu à l'Eucharistie en dehors de la Messe est d'une valeur inestimable dans la vie de l'Église. Ce culte est étroitement uni à la célébration du Sacrifice eucharistique. La présence du Christ sous les saintes espèces conservées après la Messe – présence qui dure tant que subsistent les espèces du pain et du vin – découle de la célébration du Sacrifice et tend à la communion sacramentelle et spirituelle. Il revient aux pasteurs d'encourager, y compris par leur témoignage personnel, le culte eucharistique, particulièrement les expositions du Saint-Sacrement, de même que l'adoration devant le Christ présent sous les espèces eucharistiques⁹.

Pour autant, il faut noter que Jean-Paul II n'entendait pas innover, mais il se faisait l'écho d'une tradition d'enseignement du magistère à laquelle Paul VI, dans une période délicate, avait apporté une contribution de première importance à travers l'encyclique *Mysterium fidei* publiée le 3 septembre 1965, c'est-à-dire avant même l'achèvement du concile Vatican II :

⁴ Le dernier texte officiel étant JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Reste avec nous, Seigneur (Mane nobiscum Domine)*, Paris, Cerf, 2004.

⁵ Voir LES EVEQUES DE FRANCE, *Il est grand le mystère de la foi*, Paris, Centurion, 1978. Ce document propose une catéchèse à partir de la prière eucharistique IV.

⁶ Voir COLLECTIF, *Jésus Christ, pain rompu pour un monde nouveau* (Congrès eucharistique de Lourdes 1981), Paris, Centurion, 1981.

⁷ S. CONGREGATION DES RITES, Instruction *Eucharisticum mysterium*, 1967, in LMD n° 91, Paris, Cerf, 1967.

⁸ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Dominicae Cenae* à tous les évêques sur le mystère et le culte de la sainte eucharistie, *La Documentation catholique* [abrégée désormais DC] n° 77, 1980, p. 301-312.

⁹ JEAN-PAUL II, Encyclique *L'Église vit de l'Eucharistie (Ecclesia de Eucharistia)*, Paris, Cerf, 2003.

Ce culte d'adoration dû au sacrement de l'Eucharistie, l'Église l'a exprimé et continue de l'exprimer non seulement durant la messe mais aussi en dehors de cette célébration ; elle conserve avec le plus grand soin les hosties consacrées, les présente aux fidèles pour qu'ils les vénèrent avec solennité et les porte en procession pour la joie des foules nombreuses (...) C'est pourquoi, vénérables frères [évêques], (...) Nous vous prions de ne pas ménager les paroles et les efforts pour promouvoir le culte eucharistique vers lequel, en définitive, doivent converger toutes les autres formes de piété¹⁰.

Par ailleurs, parmi les recommandations exprimées par le synode romain sur l'Eucharistie à l'automne 2005 – au cours duquel il y eut d'ailleurs un temps d'adoration organisé avec les Pères du synode et auquel le pape Benoît XVI a lui-même participé –, il faut relever que la sixième recommandation portait précisément sur l'adoration eucharistique :

Le Synode des Évêques, reconnaissant les multiples fruits de l'adoration eucharistique dans la vie du peuple de Dieu dans de si nombreuses parties du monde, encourage fortement le maintien et la promotion, selon les traditions, aussi bien de l'Église latine que des Églises orientales, de cette forme de prière, recommandée si souvent par le vénérable serviteur de Dieu, le pape Jean-Paul II. Il reconnaît que cette pratique naît de l'action eucharistique – qui est en soi le plus grand acte d'adoration de l'Église, qui permet aux fidèles de participer pleinement, consciemment, activement et de manière fructueuse au sacrifice du Christ selon le désir du concile Vatican II – et y reconduit. Ainsi vécue, l'adoration eucharistique soutient les fidèles dans leur amour et le service chrétien envers les autres et promeut une plus grande sainteté personnelle et des communautés chrétiennes. En ce sens, la renaissance de l'adoration eucharistique, y compris parmi les jeunes, apparaît aujourd'hui comme une caractéristique prometteuse de nombreuses communautés¹¹.

L'adoration eucharistique est donc une pratique à laquelle l'Église invite toujours les catholiques, puisqu'elle « naît de l'action eucharistique » elle-même et qu'elle « y reconduit ». Or, il est vrai qu'aujourd'hui un grand nombre d'initiatives, bien différentes dans leur ampleur et leur mise en œuvre, touchent spécialement, mais bien sûr pas exclusivement, les plus jeunes générations. Dès lors, face à ces initiatives, et parce que cette pratique concerne le sens même du mystère eucharistique auquel l'Église catholique attache la plus grande importance, il n'est pas inutile de revisiter le *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe* qui donne des repères concrets pour que cette pratique demeure conforme à la foi.

L'adoration eucharistique ***dans le Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe***

L'ordre des trois grands chapitres qui compose le *Rituel* est déjà significatif : I) La communion en dehors de la messe ; II) La communion et le viatique portés au malade ; III) Les différentes formes de culte à rendre à l'Eucharistie. Il souligne que le premier motif de la conservation des espèces consacrées est le service de la communion portée aux absents de la célébration spécialement aux malades, un souci attesté par la tradition dès les textes les plus anciens¹². Il rappelle surtout le principe fondamental, inscrit dès les premiers mots du document, selon lequel la célébration de l'Eucharistie est l'acte central de la vie de l'Église¹³. Dès lors « la célébration de l'Eucharistie dans le sacrifice de la Messe est vraiment la source et le but du culte qui lui est rendu en dehors de la messe¹⁴ », d'où la conséquence : « on veillera à ce que, dans ces expositions, le culte rendu au Saint-Sacrement apparaisse clairement dans la relation qui l'unit à la

¹⁰ PAUL VI, Encyclique *L'Eucharistie, mystère de foi (Mysterium fidei)*, Paris, Centurion 1965, n. 56 et 64.

¹¹ Traduction française, sur le site internet de l'agence de presse *Zenit*, de la version non officielle en italien.

¹² Voir *Rituel*, n. 5.

¹³ Voir *Rituel*, n. 1.

¹⁴ Voir *Rituel*, n. 2 ; voir aussi Instruction *Eucharisticum mysterium...*, n. 3.

Messe » et il « est interdit de célébrer la Messe dans la même nef de l'église, tant que dure l'exposition du Saint-Sacrement¹⁵ ».

L'exposition du Saint-Sacrement : un aspect du culte eucharistique

Lorsque le chapitre III présente « les différentes formes de culte à rendre à l'Eucharistie », l'exposition de l'Eucharistie apparaît comme l'une des trois formes de culte, les deux autres étant les processions eucharistiques d'un côté et les congrès eucharistiques, de l'autre. Mais il est sans doute important comme le faisait le récent synode de rappeler aujourd'hui la valeur de la « visite au tabernacle¹⁶ », une pratique traditionnelle que les prescriptions concernant le lieu de la réserve eucharistique entendent favoriser :

Le lieu où l'on conserve la sainte Eucharistie dit être vraiment le plus digne. Il est très souhaitable qu'il soit en même temps propice à l'adoration et à la prière privée, pour que les fidèles ne soient pas empêchés d'honorer le Seigneur présent dans le Sacrement, facilement et avec fruit, même par leur culte privé¹⁷.

Sur l'exposition proprement dite, on peut relever deux aspects majeurs : les prescriptions concernant l'exposition constituent une sorte de guide pour l'animation d'un temps d'adoration et soulignent l'importance de l'écoute de la Parole de Dieu, et celles qui touchent aux questions du lieu de l'adoration et du ministre assurant l'exposition manifestent l'étroite connexion entre adoration et célébration.

La Parole de Dieu : un guide sûr pour l'adoration

Dans la lettre pour le 25^e anniversaire de la Constitution sur la liturgie de Vatican II, publiée en 1989, le pape Jean-Paul II a proposé les clés d'interprétation du texte conciliaire et en a souligné notamment les « principes directeurs ». Après celui de « l'actualisation du mystère pascal », sur lequel nous reviendrons plus loin, figure celui de l'importance de la place de la Parole de Dieu :

La constitution *Sacrosanctum Concilium* a voulu aussi restaurer « une lecture de la Sainte Écriture plus abondante, plus variée et mieux adaptée ». La raison profonde de cette restauration est exprimée dans la constitution liturgique : « Pour qu'apparaisse clairement l'union intime du rite et de la parole dans la liturgie », et dans la constitution dogmatique sur la Révélation divine : « L'Église a toujours vénéré les divines Écritures, comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la parole de Dieu et sur celle du Corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles ». Le développement de la vie liturgique et, par suite, le progrès de la vie chrétienne ne pourront se faire si l'on ne promet continuellement chez les fidèles, et tout d'abord chez les prêtres, un « goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture »¹⁸.

Le *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe* fait droit à ces principes généraux qui ont influencé l'ensemble de la réforme liturgique et prescrit notamment :

Pendant que le Saint-Sacrement demeure exposé, on organisera les prières, les chants, les lectures de telle sorte que les fidèles, appliqués à la prière, ne s'occupent que du Christ Seigneur. Pour alimenter la prière profonde, on emploiera des lectures tirées de la Sainte Écriture (...) et accompagnées d'une homélie ou de brèves exhortations, qui engagent à une

¹⁵ *Rituel*, n. 82 et 83.

¹⁶ Synode romain sur l'Eucharistie, Rome, 2005 (voir le site de l'agence *Zenit*), 6^e recommandation.

¹⁷ Voir *Rituel*, n. 9.

¹⁸ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Le Renouveau de la liturgie (Vicesimus quintus annus)*... Paris, Cerf, 1989, n. 8.

meilleure appréciation du mystère eucharistique. Il convient aussi que les fidèles répondent par le chant à la Parole de Dieu. Il est bon que l'on garde un silence sacré¹⁹.

Si l'Église propose d'entendre la Parole de Dieu pour « alimenter la prière profonde » et pour que les fidèles « ne s'occupent que du Christ Seigneur », c'est qu'il y a un enjeu théologique important qui a trait à la foi de l'Église en la présence du Seigneur dans la liturgie.

La pluralité des modes de présence du Christ dans la liturgie : Un principe théologique pour une authentique adoration

C'est en effet dans la *Constitution sur la liturgie* que le concile Vatican II, reprenant et prolongeant l'enseignement de Pie XII dans l'Encyclique *Mediator Dei* (1947)²⁰, a déployé dans toute son ampleur la théologie de la présence du Christ dans la liturgie. Ce passage fondamental qui constitue le cœur doctrinal du document conciliaire est une véritable synthèse théologique sur le lien entre christologie et liturgie :

Pour accomplir une si grande œuvre, le Christ est toujours présent (*semper adest*) à son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent (*praesens adest*) dans le sacrifice de la messe, dans la personne du ministre, (...) et, au plus haut degré, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent par sa puissance, dans les sacrements, si bien que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise. Il est là présent dans sa parole, puisque lui-même parle pendant que sont lues dans l'Église les saintes Écritures. Enfin il est là présent quand l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : « Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Mt 18,20)²¹.

Le *Rituel* reprend cet enseignement en montrant comment ces différentes modalités de présence interviennent dans la célébration :

Dans la célébration de la Messe, les principaux modes de présence du Christ dans son Église se manifestent successivement : tout d'abord, il est là présent dans l'assemblée des fidèles réunie en son nom ; ensuite dans sa parole, lorsqu'on lit et qu'on explique l'Écriture dans l'Église ; mais aussi dans la personne du ministre ; enfin et surtout sous les espèces eucharistiques. En effet, dans le sacrement de l'Eucharistie, d'une manière absolument unique, se trouve totalement le Christ entier, Dieu et homme, d'une manière substantielle et permanente. Cette présence du Christ sous les espèces, « on la nomme *réelle*, non à titre exclusif, comme si les autres présences n'étaient pas *réelles* mais par excellence »²².

Ces textes visent donc à mettre en relation la présence du Seigneur sous les espèces eucharistiques avec les autres modes de présence du Christ dans la liturgie. La présence eucharistique est spécifique puisque les textes lui attribuent les qualificatifs « au plus haut degré » (*tum maxime*) « réelle » et « substantielle²³ ». Mais en reliant les autres modalités à ce mode spécifique de la présence sous les espèces, cet enseignement signifie que le mot « présence » qui se rapporte au Christ, doit être compris comme un terme « analogique », c'est-à-dire un langage où ressemblance et en même temps dissemblance avec le langage courant sont constitutives – on peut penser ici, pour éclairer cette question fort complexe du langage en théologie, aux anthropomorphismes de la Bible : on y parle de la « main » de Dieu, que Dieu « voit » ou qu'il se met « en colère ». Le Christ est « présent » dans la liturgie, mais il s'agit d'une réalité de foi comme le soulignait Paul VI alors que certaines manières de s'exprimer ou même de célébrer risquaient d'obscurcir la foi :

¹⁹ *Rituel*, n. 95.

²⁰ PIE XII, Encyclique *Mediator Dei* sur la sainte liturgie, 1947, DC n. 1010, 15 février 1948, p. 193-251.

²¹ Constitution *Sacrosanctum Concilium [SC]* in *Le Concile Vatican II*, édition intégrale définitive, Paris, Cerf, coll. « Le magistère de l'Église », 2003, n. 7.

²² *Rituel*, n. 6.

²³ Voir aussi JEAN-PAUL II, *L'Église vit de l'Eucharistie...*, n. 1.

L'Eucharistie est un mystère très élevé et même proprement, comme le dit la Liturgie, le *mystère de foi*. (...) De ce mystère nous ne pouvons donc nous approcher qu'avec un humble respect, sans nous tenir au raisonnement humain, qui doit se taire, mais en nous attachant fermement à la Révélation divine²⁴.

Paul VI prolonge même l'exposé conciliaire en énonçant encore d'autres modalités : le Christ est présent à son Église « qui prie », qui « accomplit les œuvres de miséricorde », qui « dans son pèlerinage terrestre aspire au port de la vie éternelle », « qui prêche », et enfin qui « dirige et gouverne le Peuple de Dieu ». Cette présence du Christ dans l'Eucharistie ne peut donc être réduite à la présence d'une chose ou même d'une personne. Parce qu'elle participe à la présence du Christ, qui est « toujours là auprès de son Église » pour accomplir l'œuvre du salut, et qu'elle est donc un « mystère de foi », elle échappe par conséquent à l'expérience sensorielle, même si les sens peuvent, dans certains cas particuliers, expérimenter des signes de la présence²⁵. Il s'agit d'une présence eschatologique, c'est-à-dire qui échappe aux conditions de temps et d'espace qui sont celles de notre monde. Elle appartient à l'ordre du Royaume et c'est pourquoi elle ne peut être qu'un don de l'Esprit-Saint, l'Esprit qui a ressuscité Jésus d'entre les morts et qui lui a donné d'être présent à ses disciples après la résurrection²⁶.

La présence du Christ à son peuple ne se limite pas non plus aux espèces consacrées²⁷. C'est le Christ lui-même qui dans l'Eucharistie se rend présent à son Église pour actualiser l'œuvre du salut accomplie en sa Pâque : la présence du Christ dans l'Eucharistie en reçoit un caractère unique qui est lié au caractère unique de la Pâque elle-même. Si toute célébration liturgique est mémoire du mystère pascal, le mémorial eucharistique en est le sommet puisqu'il représente pour nous le geste par lequel le Seigneur a signifié le sens de sa vie donnée sur la croix.

En définitive, s'il est important d'insister sur la proclamation de la Parole de Dieu au cours de l'adoration eucharistique, c'est parce que la concentration de l'attention sur la seule présence sous les espèces risque de faire perdre l'ampleur de la foi en la présence du Christ telle qu'elle est confessée par la Tradition de l'Église. Plus encore, c'est bien parce que les fidèles découvriront en profondeur les autres modalités de la présence du Christ qu'ils pourront également faire l'expérience du caractère unique de la présence du Seigneur dans le pain et le vin consacrés.

Adoration eucharistique et liturgie des Heures

Devant le Saint-Sacrement longuement exposé, on peut encore célébrer une partie, en particulier une heure principale, de la Liturgie des Heures. Celle-ci en effet, étend aux diverses heures du jour les louanges et actions de grâce qui sont offertes à Dieu dans la célébration de l'Eucharistie ; les supplications de l'Église sont adressées au Christ et par lui au Père, au nom du monde entier²⁸.

Cette prescription prend sens si l'on considère ce qui a été dit précédemment. Les rédacteurs du *Rituel* de 1973 avaient le souci de ne pas laisser les fidèles seuls devant le mystère de la Présence tout en valorisant le lien entre les différentes modalités de la présence du Christ dans la liturgie. Or, la *Constitution sur la liturgie* de Vatican II affirme la présence du Christ dans la célébration de la liturgie des Heures :

²⁴ *L'Eucharistie, mystère de foi...*, n. 15.

²⁵ Voir, par exemple, THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, IIIa, qu. 76, art. 8, pour les miracles eucharistiques.

²⁶ Dans *L'Église vit de l'Eucharistie...*, n. 14, JEAN-PAUL II relie le mystère de la présence réelle avec celui de la résurrection parce que « c'est en tant que vivant et ressuscité que le Christ peut, dans l'Eucharistie, se faire "pain de la vie" (Jn 6, 35.48), "pain vivant" (Jn 6, 51) ».

²⁷ Voir *L'Eucharistie, mystère de foi...*, n. 35-38.

²⁸ *Rituel*, n. 96.

Enfin, il est là présent quand l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : « Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Mt 18,20)²⁹.

C'est dans cette logique que le *Rituel* invite donc à la célébration de l'office divin lors d'un temps prolongé d'adoration, par exemple durant la célébration des Quarante Heures³⁰.

Sur la base de ce texte, on pourrait se demander, par exemple, s'il convient de rendre habituelle dans les communautés contemplatives la pratique consistant à célébrer la Liturgie des Heures en présence du Saint-Sacrement exposé. Cette question risque d'ailleurs d'être renforcée par les effets conjugués de deux phénomènes contemporains.

En effet, on voit se répandre, d'une part, la pratique qui consiste à lier l'adoration eucharistique à d'autres manifestations ou célébrations : les « tentes de l'adoration » sont devenues courantes dans les grands rassemblements ; il est assez fréquent d'exposer le Saint-Sacrement durant une célébration communautaire de la pénitence (par exemple dans le cadre des « journées du pardon ») ou encore lors de soirées de jeunes qui font par ailleurs une large place à la musique et à des temps d'enseignement ou de témoignage. On peut alors relever un risque d'instrumentalisation de l'adoration eucharistique ou de la célébration eucharistique elle-même, si elles sont perçues comme un *moyen* de rehausser l'expérience ou d'assurer la dimension « sacrée » de certaines manifestations collectives. Mais cette instrumentalisation joue aussi, à sa manière, lorsque l'adoration est réduite à un *moyen* de favoriser le silence et l'intériorité – ce qu'elle fait bien sûr –, alors même que ces dimensions suscitent, chez beaucoup, un grand désir et en même temps une réelle crainte.

D'autre part, la diminution du nombre de prêtres conduit à une raréfaction du nombre de célébrations eucharistiques et il arrive désormais que des communautés féminines ne parviennent plus à célébrer la messe tous les jours. Dès lors, on présente parfois l'adoration eucharistique comme une proposition intéressante pour que la communauté religieuse mais aussi les hôtes qui viennent y chercher un temps de ressourcement, gardent un contact profond avec le mystère eucharistique. Compte tenu de la situation pastorale actuelle et de la place des communautés contemplatives comme lieux de référence pour les fidèles, ceci est sans doute à considérer en lien avec l'Église locale en tenant compte des équilibres de la vie pastorale d'une région donnée.

Mais malgré l'impact pastoral éventuel de ces pratiques – car le seul critère d'efficacité, parfois exprimé sous la forme un peu simpliste « ça marche », ne peut être tenu pour suffisant, ni même pour pertinent quand il s'agit de pratiques chrétiennes et spécialement de liturgie –, il n'est pas souhaitable, à notre avis, d'aller dans le sens d'un lien généralisé entre adoration eucharistique et liturgie des Heures. Évidemment cela ne veut pas dire qu'il faille l'exclure de manière absolue. Mais sans doute est-il prudent de garder à ce lien un statut d'exception (ce qui ne préjuge pas de la fréquence), la règle étant la séparation entre les deux pratiques.

En effet, pour reprendre l'heureuse formule du Synode de 2005, le culte de l'Eucharistie « naît de l'action eucharistique – qui est en soi le plus grand acte d'adoration de l'Église (...) – et y reconduit ». En d'autres termes, il ne faut pas isoler l'adoration de la célébration³¹, et l'adoration ne peut devenir un moyen d'obtenir certains effets sur un groupe, ni une forme de remplacement de la célébration eucharistique³². On touche ici au sens profond de tout le *Rituel* qui commence par le rappel hautement significatif du caractère central de la célébration de l'Eucharistie.

Plus encore la liturgie des Heures qui est l'une des « fonctions principales de l'Église » est à la fois la « prière du Christ » et la « prière de l'Église » qui « continue la prière du Christ ». Elle a donc en elle-même une valeur primordiale car elle est en étroite connexion avec le mystère du Christ, ce qui lui donne toute sa dignité : en effet, « elle participe de la piété du Fils unique envers le Père et de la prière que, durant sa vie sur terre, il a exprimée par la parole et qui, à présent, se

²⁹ SC, n. 7.

³⁰ Voir *Rituel*, n. 86-88 sur l'exposition prolongée.

³¹ Voir *Rituel*, n. 82 et 83.

³² Voir P. PRETOT, « Eucharistie – Assemblée – Dimanche », *Études*, avril 2006, p. 497-507.

perpétue sans interruption dans toute l'Église et en tous ses membres, au nom et pour le salut de tout le genre humain³³ ».

Il serait donc regrettable de donner à penser que l'adoration accorderait une plus grande valeur ou encore viendrait « compléter » la célébration de la liturgie des Heures. Si le *Rituel* propose de célébrer la liturgie des Heures en présence du Saint-Sacrement, c'est dans le cas précis d'une exposition prolongée et avec le souci d'alimenter la prière profonde des fidèles en donnant toute sa place à la Parole de Dieu. Mais il est significatif que lorsqu'il traite la question de l'adoration dans les communautés religieuses, il omet cette suggestion et invite à tenir ensemble deux choses importantes : la valorisation des traditions particulières des familles religieuses marquées par le culte du Saint-Sacrement et en même temps le respect de « l'esprit de la liturgie³⁴ ».

Le lieu et le ministre de l'exposition

Il ressort des prescriptions liturgiques concernant l'exposition du Saint-Sacrement qu'elle a lieu normalement sur l'autel³⁵. Par ailleurs le *Rituel* rappelle que « le ministre ordinaire de l'exposition du Saint-Sacrement est le prêtre ou le diacre qui, à la fin de l'adoration, avant la reposition, bénit le peuple avec le sacrement »³⁶. Il est clair que ces deux prescriptions entrent dans la préoccupation plus globale qui consiste à maintenir visible la relation entre exposition et célébration de l'Eucharistie. Bien sûr, ces prescriptions générales concernant le ministre sont assorties d'assouplissements permettant de suppléer à l'absence ou à l'empêchement légitime du ministre ordonné, ce qui vaut spécialement pour les communautés féminines³⁷. Mais la règle selon laquelle le « ministre ordinaire » de l'exposition est un ministre ordonné doit rester évidente afin que le lien entre adoration et célébration ne soit pas obscurci. On peut ajouter ici que conformément à l'Instruction *Eucharisticum Mysterium* reprise par le *Code de Droit Canonique*, le *Rituel* prescrit que la sainte Eucharistie sera conservée dans un tabernacle « solide et non transparent » et qu'il n'y aura « ordinairement » dans chaque église « qu'un seul tabernacle³⁸ ». La solution consistant à prévoir des tabernacles transparents pour faciliter l'exposition du Saint-Sacrement doit par conséquent être récusée.

Conclusion

Dans ce renouveau actuel de l'adoration eucharistique, trois principes de la vie spirituelle devraient donc guider et assurer la recherche d'un équilibre des pratiques eucharistiques.

Le premier est celui de la diversité des pratiques. Face à de jeunes convertis, qui pourraient accorder à l'adoration eucharistique la figure d'une pratique essentielle, voire quasi exclusive, la Tradition de l'Église invite à maintenir une pluralité de chemins qui permet aux fidèles de se laisser façonner par l'Esprit Saint, cet Esprit « multiforme » qui imprime sa marque dans la diversité des charismes. Sur ce point, les grands Ordres, riches de leur expérience séculaire de la *lectio divina*, de la récitation du rosaire ou encore de l'oraison, peuvent avoir un rôle décisif en témoignant que chacune de ses pratiques est subordonnée à sa fin qui est l'appel universel à la sainteté³⁹. Aucune pratique de ce type ne peut être érigée en absolu : car c'est la sainteté de Dieu à

³³ *Présentation Générale de la Liturgie des Heures (PGLH)*, chap. I, n. 7 ; voir également le n. 12 sur la relation entre eucharistie et liturgie des Heures et le n. 13 sur « l'accomplissement de la fonction sacerdotale du Christ dans la Liturgie des Heures ».

³⁴ *Rituel*, n. 90.

³⁵ Voir *Rituel*, n. 93.

³⁶ *Rituel*, n. 91.

³⁷ Voir *Rituel*, n. 91 et n. 92.

³⁸ *Rituel*, n. 10 ; voir aussi Instruction *Eucharisticum Mysterium...*, n. 52 ; *Code de Droit canonique*, can. 938, § 1 et § 3.

³⁹ Voir CONCILE VATICAN II, Constitution sur l'Église *Lumen Gentium...*, chap. V, notamment n. 39.

laquelle, par la grâce du Christ, tout homme est appelé à participer, qui demeure l'unique absolu. Il ne faudrait pas que ces pratiques aussi vénérables ne deviennent des lieux de divisions et des motifs de jugement entre les personnes et les groupes.

Le deuxième principe est celui de la hiérarchie des pratiques. En effet, et ce fut précisément l'œuvre des théologiens médiévaux, l'Église a en quelque sorte « mis de l'ordre » dans l'ensemble des pratiques chrétiennes, en mettant en évidence notamment les sacrements, à savoir sept actions liturgiques auxquelles elle a accordée une place prééminente et d'une certaine manière nécessaire à la vie de l'Église et à son rôle dans l'actualisation du salut. Ce faisant, elle a attribué à la prière de l'Église et à la célébration des sacrements, une place prééminente sur les autres pratiques. On l'a assez souligné ici : le *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la Messe* est structuré par l'affirmation de la primauté de la célébration qui est, par ailleurs, la première forme de l'adoration. Dès lors, si l'adoration eucharistique est une forme de piété hautement valorisée, elle demeure pourtant subordonnée à la célébration. Hiérarchiser les pratiques ne revient pas à en rabaisser certaines pour en exalter d'autres : mais c'est dire que dans l'ordre du salut – et donc de la vie spirituelle –, joue un principe de hiérarchie qui est au service de la construction du corps entier et de l'édification de tous.

Le troisième principe est celui de la réception de ces pratiques comme un don de Dieu fait à l'Église. De même que, par exemple, la vie religieuse peut être le témoin vivant du « don » par excellence qui est l'Esprit-Saint à l'œuvre dans l'Église en vue de la construction du Royaume à venir⁴⁰, de même, le désir de l'adoration qui se manifeste aujourd'hui peut être un don de cet Esprit à l'Église de notre temps, dans la mesure où ces pratiques d'adoration maintiennent visible que l'Eucharistie, et notamment la présence du Seigneur dans le Saint-Sacrement, est, elle aussi, un don que personne ne peut s'approprier. C'est à l'Église qu'est fait le don de la présence du Seigneur. C'est l'Église encore, « sujet intégral » de toute action liturgique, qui est en même temps le principal bénéficiaire du don eucharistique qui assure sa vie et sa croissance, même si cela se réalise aussi à travers la réception de l'Eucharistie par chacun des fidèles. La communion comme l'adoration ne peuvent être pensées comme des privilèges. Elles ne peuvent être « privatisées » car le don du Christ qui est l'Esprit-Saint est pour l'édification du corps entier. En définitive, si l'Église entoure l'adoration de prescriptions pour en assurer l'authenticité, c'est précisément parce qu'il s'agit de conserver à la sainte Présence sa nature de don qui prolonge celui que le Christ Jésus a fait de lui-même en acceptant de mourir sur la croix pour le salut de toute l'humanité.

⁴⁰ Voir *Lumen Gentium*..., n. 43 et 44.